



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitievana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



FONDS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER 2024

FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION
(FNP)

Décembre 2024

Table des matières

1. CADRAGE JURIDIQUE	2
2. RECETTES ET DECAISSEMENT DU FNP au 31 Octobre 2024.....	3
2.1. Recettes.....	3
2.2. Décaissement	3
3. RÉALISATIONS TECHNIQUES DU FNP	4
3.1. Financement de la reconstruction/réhabilitation des 15 Bureaux administratifs	4
3.2. Financement des projets d'infrastructures structurantes de 100 Communes	7
4. RÉCAPITULATIF DES RECETTES ET DÉPENSES.....	10
5. EVALUATION DE LA PERFORMANCE DES 100 COMMUNES DE 2023	10
6. PREVISION POUR L'ANNEE 2025	10
7. PRÉPARATION DU TRANSFERT DES SUBVENTIONS FNP : 50 COMMUNES (EXERCICE 2023) ET 50 COMMUNES (EXERCICE 2024).	11

1. CADRAGE JURIDIQUE

La Constitution dispose en son article 140 que l'État veille au développement harmonieux de toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional par des dispositifs de péréquation.

La loi organique n°2014-018 du 12 septembre 2014 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités territoriales décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires, complétée par la loi organique n°2016-030 du 23 août 2016, en son article 25 dispose que :

- il est institué un mécanisme dénommé Fonds National de Péréquation, destiné à atténuer les inégalités entre les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- le Fonds National de Péréquation vise à alléger les disparités de ressources entre les Collectivités Territoriales Décentralisées ;

La loi n°2014-020 du 27 septembre 2014, relative aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes, modifiée et complétée par la loi n°2018-011 du 11 juillet 2018 et par la loi n°2021-010 du 05 août 2021, détermine le dispositif d'approvisionnement du Fonds National de Péréquation :

- 10% du produit de l'impôt synthétique
- 20% des produits de la redevance sur les hydrocarbures devant revenir aux Collectivités territoriales décentralisées
- 10% des produits de la ristourne et redevances minières au taux de 1,4%
- Produit de la taxe sur la publicité
- Produit des taxes sur les jeux télévisés

Le Décret n°2017-014 du 04 janvier 2017 portant réorganisation du Fonds de Développement Local (FDL) modifié et complété par le décret n°2022-020 du 12 janvier 2022 désigne le Fonds de Développement Local comme établissement public auquel revient la gestion du Fonds National de Péréquation (FNP)

Le Décret n°2018-472 du 25 mai 2018 instituant le manuel de procédures du Fonds National de Péréquation (FNP) modifié et complété par le décret n°2023-285 du 21 mars 2023 définit toutes les opérations relatives à la mise en œuvre du Fonds National de Péréquation.

2. RECETTES ET DECAISSEMENT DU FNP au 31 Octobre 2024

2.1. Recettes

L'abondement du Fonds National de Péréquation à la date du 31 octobre 2024 est résumé dans le Tableau 1 . Au cours de l'année 2024, le compte du Fonds National de péréquation ouvert au niveau de la Recette Générale d'Antananarivo a enregistré (jusqu'au 31 octobre 2024) un mouvement créditeur de 6 136 548 365 Ariary. Cette recette provient exclusivement des impôts synthétiques (IS).

Tableau 1: Recette du Fonds National de Péréquation au 31 octobre 2024

MOIS	MONTANT	SOURCE
FEV-AVRIL	1,410,443,183	IS
MAI-JUIL	2,693,792,834	IS
AOUT-OCT	2,032,312,348	IS
Recette totale	6,136,548,365	
Part destinée aux dépenses d'investissement des CTD (90%)¹	5,522,893,528	

2.2. Décaissement

En ce qui concerne les décaissements, le Fonds National de Péréquation a été mobilisé pour financer :

- La reconstruction/réhabilitation du bureau administratif de 15 Communes pour le relèvement post-cyclonique ;
- La réalisation des projets d'infrastructures structurantes au bénéfice de 20 Communes restantes de la première vague.

Les dépenses réalisées dans le cadre de la réalisation de ces deux projets sont résumées par le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Evolution du Décaissement du Fonds National de Péréquation au 31 Décembre 2024

Nature de dépense	Montant total (Ariary)			RESTE À DÉCAISSER
	Année 2023	Année 2024	TOTAL GENERAL	
Transfert de Dotation de Péréquation pour Investissement pour les Communes	5 155 744 926,76 (79%)	1 344 308 228,65 (21%)	6 500 053 155,41	240 282 710,07
Assistance en maîtrise d'ouvrage, contrôle et surveillance des travaux au niveau des Communes (FNP 100 et FNP 15)	125 503 632,32 (24%)	439 658 693,09 (76%)	565 162 325,41	516 001 588,12
Travaux de construction des bureaux administratifs de 15 Communes (FNP 15)	891 414 131,42 (30%)	1 947 353 036,98 (70%)	2 838 767 168,40	377 646 037,42
TOTAL GENERAL	6 172 662 690,50	3 731 319 958,72	9 903 982 649,22	1 133 930 335,6 1

L'essentiel du décaissement pour le FNP Post cyclonique s'est fait durant l'année 2024 et représente jusqu'à 76% notamment pour le paiement des prestations en maîtrise d'œuvre et 70% pour le paiement des entreprises. Tandis que, le décaissement destiné au transfert de dotation représente 21 % pour l'année 2024.

3. RÉALISATIONS TECHNIQUES DU FNP

3.1. Financement de la reconstruction/réhabilitation des 15 Bureaux administratifs

Ces projets de reconstructions de bureaux administratifs ont été réalisés sous modalité Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) pour répondre à l'urgence après le passage des cyclones ANA, BATSIRAI et EMNATI. Les maîtres d'œuvre ainsi que les entreprises de construction ont alors été recrutés par le Fonds de Développement Local. (Cf. Annexe 1: Liste des Communes bénéficiaires de la reconstruction de bureau administratif)

Actuellement, **tous les travaux de reconstruction des 15 bureaux administratifs des Communes sont réalisés et sont en cours de Réception Définitive.** Les PV de réception des travaux des 15 bureaux administratifs de chacun des sites sont disponibles au niveau du FDL. Pour l'année 2025, le FDL, dans son PTA, compte procéder à la fourniture de matériels et équipements.

Photo des bureaux communaux reconstruits

Quelques Photos des bureaux communaux reconstruits

**BUREAU COMMUNAL-CR
LOKOMBY**

REGION : FITOVINANY

DISTRICT : MANAKARA



**BUREAU COMMUNAL-CR
IAKORA**

REGION : IHOROMBE

DISTRICT : IHOROMBE



**BUREAU COMMUNAL-CR
ANDRORANGAVOLA**

REGION : VATOVAVY

DISTRICT : IFANADIANA



**BUREAU COMMUNAL-CR
ANKAZOVELO**

REGION : ATSIMO ATSIANANA

DISTRICT : MIDONGY SUD



**BUREAU COMMUNAL-CR
MAROFOTOTRA**

REGION : VATOVAVY

DISTRICT : MANANJARY



**BUREAU COMMUNAL-CR
VOHILAVA**

REGION : VATOVAVY

DISTRICT : MANANJARY



3.2. Financement des projets d'infrastructures structurantes de 100 Communes

Pour l'année 2024, le transfert de DPI est consacré pour les 20 Communes restantes de la première vague de 2021-2022. (Cf. Annexe 2: Liste des 20 Communes ayant reçu leurs dotations en 2024)

Tableau 3. Evolution du transfert pour les Communes de la première vague

	Transfert effectué		En attente transfert	Observations attendues
	Année 2023	Année 2024		
Nombre de Commune bénéficiaire	76	20	04	Pas de Conseillers communaux pour les CR ANDONABE SUD ; LOHAVANANA ; AMBATOFISAKA II Pas de Maire élu pour la CR BEORA
Nombre de Sous-projet financé	79	20	04	

04 Communes n'ont pas bénéficié du transfert de subvention pour cette première vague en raison de l'irrégularité de leurs situations. Le tableau suivant détail les situations de chacune de ces Communes :

Tableau 4: Situation communale des 04 Communes

RÉGION	DISTRICT	COMMUNE	SITUATION COMMUNALE	MONTANT DE TRANSFERT	Intitulé sous-projet
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	BEORA	Pas de Maire élu	35 885 391,75	FANORENANA TRANO SEKOLY EPP SY FAMPITAOVANA
ATSINANANA	MAROLAMBO	AMBATOFISAKA II	Pas de Conseillers Communaux élus	76 015 428,01	FANORENANA CEG
ATSINANANA	MAROLAMBO	ANDONABE SUD	Pas de Conseillers Communaux élus	70 471 628,17	FANORENANA CEG
ATSINANANA	MAROLAMBO	LOHAVANANA	Pas de Conseillers Communaux élus	57 910 262,14	FANORENANA TRANO SEKOLY EPP

Pour la première vague dotation, **96 Communes** en tout a pu bénéficier du transfert de subvention sur les 100 sélectionnées en 2022. Le PTA 2025 du FDL prévoit le transfert de dotation au bénéfice de ces 04 Communes dès que leurs situations auront évolué.

3.2.1.SITUATION DES RÉALISATIONS DES SOUS-PROJETS

Les avancements des travaux pour les 96 Communes ayant pu bénéficier du transfert sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Avancement global des travaux pour les 96 Communes

STATUT	NOMBRE DE SOUS-PROJETS	OBSERVATIONS
TRAVAUX TERMINÉS	51	Travaux ayant effectués la Réception Provisoire
TRAVAUX EN COURS	41	Travaux estimés en moyenne à 75%
TRAVAUX EN ATTENTE DE DÉMARRAGE	11	04 transfert non effectué 07 en cours de lancement pour le recrutement des Entreprises

Quelques Photos d'avancement des sous-projets communaux

MARCHE OUVERT- CR BEREKETA



Présentation sur le marché couvert.



Présentation sur le pavillon.



Présentation sur le latéral du marché couvert.



Présentation des deux ouvrages.

CONSTRUCTION EPP CR AMBODISIKIDY



CEG KARIMBARY (CR KARIMBARY)



MARCHE DE MALIORANO (CR MALIORANO)



CEG AMBATOLAVA (CR AMBATOLAVA)



EPP VATANATO (CR VATANATO)



4. RÉCAPITULATIF DES RECETTES ET DÉPENSES

Le tableau ci-dessous récapitule les recettes et dépenses du FNP au 30 Octobre 2024.

Tableau 6 : Récapitulatif des Recettes et dépenses

	RECETTES	RECETTES CTD
ANNEE	TOTAL 100%	CTD 60 %
2017	3 718 507 318,55	2 231 104 391,13
2018	1 527 240 846,12	916 344 507,67
ANNEE	TOTAL 100%	CTD 90 %
2018	9 309 232 000,21	8 378 308 800,19
2019	8 970 462 039,99	8 073 415 835,99
2020	7 616 654 641,64	6 854 989 177,48
2021	7 419 069 534,86	6 677 162 581,37
2022	8 591 604 530,23	7 732 444 077,21
2023	10 353 065 559,49	9 317 759 003,54
au 30/10/2024	8 118 368 920,76	7 306 532 028,68
GRAND TOTAL	57 505 836 471,09	57 488 060 403,26

Les recettes annuelles destinées aux dépenses d'investissement des CTD correspondent à la part annuelle réservée pour financer les projets sélectionnés par les Communes.

5. EVALUATION DE LA PERFORMANCE DES 100 COMMUNES DE 2023

Pour l'année 2024, le FDL avait prévu de collecter les Baseline des 100 communes avec la collaboration de la Direction Générale de la Décentralisation et de l'Observatoire de la Décentralisation et du Développement Local ainsi que l'appui des bureaux d'étude. Faisant référence au Tableau 5 : Avancement global des travaux pour les 96 Communes, la moitié des Communes n'ont pas encore terminé les travaux et 10% d'entre elles ne sont que dans la phase de démarrage. Par conséquent, l'évaluation n'a pas eu lieu et sera reportée pour l'année 2025.

6. PREVISION POUR L'ANNEE 2025

Le Plan de Travail Annuel 2025 du Fonds de Développement Local prévoit de financer :

- les sous- projets de 250 Communes dont :
 - 100 Communes (2021-2022) en 2^{ème} cycle à hauteur de : **6 750 000 000 Ariary**
 - 50 Communes (2023) en 1^{er} cycle à hauteur de : **3 375 000 000 Ariary**
 - 50 Communes (2024) en 1^{er} cycle à hauteur de : **3 375 000 000 Ariary**
 - 50 Communes (2025) en 1^{er} cycle à hauteur de : **3 375 000 000 Ariary**
- La reconstruction des infrastructures communaux pour le relèvement post-catastrophe

7. PRÉPARATION DU TRANSFERT DES SUBVENTIONS FNP : 50 COMMUNES (EXERCICE 2023) ET 50 COMMUNES (EXERCICE 2024).

La première vague de transfert de subvention aux Communes sur financement FNP pour les exercices 2021-2022 est réalisée à partir de l'année 2023 pour s'achever durant l'année 2024. Le FDL adopte une approche prudente avant de lancer la prochaine phase vue qu'il doit tenir compte des difficultés rencontrées par les Communes dans la mise en œuvre des sous-projets, des propositions d'harmonisation des infrastructures communales ainsi et surtout des réformes engagées avec le MDAT.

La liste des communes et les montants des subventions par commune définis selon l'IPM et les critères de répartition prévus dans le manuel de procédure est déjà disponible ainsi que le PV de sélection signé par le Ministre du MDAT.

Aussi, les activités suivantes ont été effectuées afin de garantir la bonne marche de la prochaine vague de Communes :

- Demande d'avis au MINSAN et au MEN sur un projet d'un accord commun sur la faisabilité des demandes communales afin de respecter les normes sectorielles pour les infrastructures communales financer par le Fonds National de Péréquation.
- Harmonisation du transfert des subventions suivant les propositions de réformes engagées
 - Proposition de reformuler l'acte portant allocation par commune : procès-verbal d'analyse et de validation par le FDL de la liste des communes bénéficiaires et des montants alloués, avec accord du MDAT.
 - Réalisation d'infrastructures opérationnelles et résilientes suivant l'approche MOCA, incluant la mise à disposition d'un catalogue d'infrastructures communes.
 - Harmonisation et complémentarité des subventions communales pour libérer les potentiels économiques de chaque région.
- Réformes engagées au MDAT
 - Suppression du recours à des bureaux d'études externes au profit d'un déploiement territorial renforcé du FDL.
 - Couverture nationale du FDL et réallocation de fonds pour la réalisation d'infrastructures et d'équipements résilients au changement climatique.
- Proposition de création d'une plateforme interministérielle pour l'examen et la validation des projets communaux.

**ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES BENEFICIAIRES DE LA RECONSTRUCTION DE BUREAU
ADMINISTRATIF**

LOT	RÉGION	DISTRICT	COMMUNE
LOT 1	FITOVINANY	MANAKARA	ANTEZA
	FITOVINANY	MANAKARA	LOKOMBY
	FITOVINANY	MANAKARA	SAHANAMBOHITRA
LOT 2	IHOROMBE	IAKORA	IAKORA
	IHOROMBE	IHOSY	ZAZAFOTSY
LOT 3	VATOVAVY	IFANADIANA	ANDRORANGAVOLA
	FITOVINANY	IKONGO	TOLONGOINA
LOT 4	ATSIMO ATSIANANA	MIDONGY SUD	ANKAZOVELO
	ATSIMO ATSIANANA	VONDROZO	VONDROZO
LOT 5	FITOVINANY	IKONGO	ANKARIMBELO
	FITOVINANY	VOHIPENO	MAHASOABE
LOT 6	VATOVAVY	MANANJARY	VOHILAVA
	VATOVAVY	NOSY VARIKA	AMBAHY
LOT 7	VATOVAVY	MANANJARY	MAROFOTOTRA
	VATOVAVY	NOSY VARIKA	VOHILAVA

ANNEXE 2 : LISTE DES 20 COMMUNES AYANT BENEFICIE DU DPI POUR L'ANNEE 2024

REGION	DISTRICT	COMMUNE	INTITULE SOUS-PROJET	MONTANT DE TRANSFERT AUX POUR INVESTISSEMENT (90%)	REF OV
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	FENOANDALA	FANORENANA TSENA	58 722 859,43	150/FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	MONTIFENO	FANORENANA TSENA	38 974 021,39	150/FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY SUD	VATOLATSAKA	FANORENANA SY FAMPITAOVANA BUREAU COMMUNE	75 258 812,25	150/FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
ATSIMO ATSIANANA	FARAFANGANA	IVANDRIKA	FANORENANA CSB I	72 448 152,58	151/FDL/DG/AC-24 DU 04 Juin 2024
ATSIMO ATSIANANA	FARAFANGANA	TOVONA	FANORENANA BIRAON'NY KAOMININA	72 744 486,21	151/FDL/DG/AC-24 DU 04 Juin 2024
ATSIANANA	VATOMANDRY	IFASINA II	FANORENANA TRANO FIANARANA EFITRA IRAY HO AN'NY CEG IFASINA II	43 451 870,44	148FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
BETSIBOKA	KANDREHO	ANTANIMBARIBE	FANORENANA BIRAON'NY KAOMININA	105 726 877,03	146FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
BOENY	AMBATO BOENY	ANKIRIHITRA	FANORENANA SEKOLY EPP	123 113 550,79	171/FDL/DG/AC-24 du 05/06/2024
BOENY	MITSIJO	BEKIPAY	FANORENANA SEKOLY EPP	70 794 708,34	170FDL/DG/AC-24
FITOVINANY	IKONGO	ANDEFAMPONY	FANATSARANA NY HOPITALY	54 753 385,13	147FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
FITOVINANY	VOHIPENO	ANTANANABO	FANORENANA TRANO CEG	45 522 443,50	147FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
IHOROMBE	IHOSY	ANTSOHA	FANORENANA CEG	43 976 712,14	149FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
IHOROMBE	IVOHIBE	ANTARAMENA	FANORENANA SY FAMPITAOVANA TRANO SEKOLY EPP	56 204 986,45	149FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
MELAKY	AMBATOMAINTY	MAROTSIALEHA	FANORENANA TRANO SEKOLY EPP	76 813 142,20	145FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024

REGION	DISTRICT	COMMUNE	INTITULE SOUS-PROJET	MONTANT DE TRANSFERT AUX POUR INVESTISSEMENT (90%)	REF OV
MELAKY	BESALAMPY	AMPAKO	FANARENANA TRANO SEKOLY EPP	53 638 855,45	145FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
MELAKY	BESALAMPY	ANKASAKASA TSIBIRAY	FANORENANA TOHADRANO	97 650 726,32	145FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	AMBIKY	FANORENANA BIRAON'NY ZANDARIMARIAM-PIRENENA	48 358 651,61	143FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024
MENABE	MAHABO	BEFOTAKA	FANORENANA TSENA	96 406 837,29	258 FDL/DG/AC-24 du 10/10/2024
SOFIA	PORT BERGE	MAEVARANOHEL Y	FANORENANA BIRAON'NY KAOMININA	66 022 646,26	257 FDL/DG/AC-24 du 10/10/2024
VATOVAVY	MANANJARY	VATOHANDRINA	FANAMBORAN-DALANA	43 724 503,84	144FDL/DG/AC-24 du 04 Juin 2024